

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies
ou anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures
du soir, paraissent
dans le numéro du lendemain.

Bulletin météorologique — MARS
Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

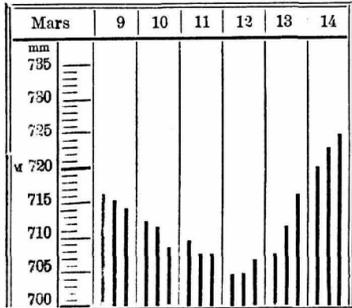
OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

JOURS	Temp. en degrés cent.			MOYENNE	État du ciel
	MOY.	MINI.	MAXI.		
14	+2.3	+1.0	+3.5	722.7	NE faibl. couv

Brise N.-E. sur le lac à 7 h. du matin et E.-S.-E. à 1 heure.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0
suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719^m,6



STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

Mars	9	10	11	12	13	14
mm	735	730	725	720	715	710
13	+3.3	-0.3	+7.7	657.4	NE	moy. nuag

Alpes visibles. Ciel clair le soir.
7 heures du matin.
Altitude. Temp. Barom. Vent. Ciel.
14 mars 1128 +3.6 664.8 N. Brum.

NIVEAU DU LAC :

Du 14 mars (7 h. du m.) :	428 m. 900
Du 15 »	428 m. 900

PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de Neuchâtel

AVIS

Plusieurs propriétaires et locataires ont fait enlever devant leurs magasins la neige durcie ou la glace qui recouvrait les trottoirs.

La direction soussignée se fait un devoir de remercier les citoyens qui viennent ainsi en aides aux équipes communales chargées de ce travail; toutefois elle doit rendre ces personnes attentives aux graves inconvénients qu'il y a d'employer, pour l'enlèvement de la neige, des haches ou autres outils tranchants, qui coupent l'asphalte et abiment les trottoirs.

L'emploi de ces outils est formellement interdit. 2276

Neuchâtel, 12 mars 1895.

Direction des travaux publics.

COMMUNE DE BÔLE

Les personnes disposées à fournir et poser une chèvre de fontaine peuvent se renseigner auprès du président du Conseil communal, M. Marc Durig. 2301

IMMEUBLES A VENDRE

SOLS A BATIR

Lundi 25 mars 1895, à 3 h. du soir, on exposera en vente par voie d'enchères publiques, en l'Etude du notaire soussigné, de beaux sols à bâtir, mesurant 2,000 mètres carrés, situés à la Colomblère, avec issue sur la rue de la Côte. — Par leur situation à proximité de la ville, avec vue sur le lac et les Alpes, ces terrains conviennent à la construction de belles villas. Les lots seront divisés au gré des amateurs. — Pour tous renseignements, s'adresser au notaire A. Numa Braun, Trésor 5. 2371

OFFICE DES POURSUITES D'AUVERNIER

PUBLICATION DE VENTE D'IMMEUBLES

Le vendredi 29 mars 1895, à 10 heures du matin, à la salle de justice à Auverrier, il sera procédé à la vente par voie d'enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, appartenant au citoyen Tell Dubois, à Cormondrèche.

Cadastre de Corcelles-Cormondrèche.

I. Art. 1177, à Cormondrèche, bâtiments, place et jardin de 548 m².

Subdivisions :

Plan n° 23, n° 85, à Cormondrèche, bâtiment, habitation	126 mètres.
» 23, » 86, » » » »	77 »
» 23, » 87, » place	46 »
» 23, » 88, » place	41 »
» 23, » 89, » jardin	318 »

II. Art. 1178, plan n° 23, n° 199, à Cormondrèche, jardin de 37 m².

III. Art. 742, plan n° 23, n° 90, à Cormondrèche, place et puits de 15 m².

Les conditions de vente sont déposées au bureau de l'office des poursuites depuis le 27 février courant à la disposition de qui de droit.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires et à tous autres intéressés de produire à l'office, dans le délai de vingt jours, dès la première publication du présent avis, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et frais.

La vente aura lieu conformément aux articles 133 à 143 de la loi fédérale sur la poursuite.

Donné pour trois publications dans la Feuille d'avis de Neuchâtel. 2306
Auverrier, le 27 février 1895.

L'office des poursuites, Le préposé: M. BEAUJON.

Toujours belle Maculature à 30 centimes le kilo, au bureau de cette feuille.

ANNONCES DE VENTE

A vendre, un potager usagé, une forge portative, une poussette, un extincteur Zuber, une sellette de harnachement. S'adresser M. A. de S. maison Raymond, Pesoux. 2246c

MADERE MISA

à 1 fr. 40 la bouteille

VERRE PERDU

Bouteilles reprises à 15 cts.

Au magasin de comestibles

SEINET & FILS

8, Rue des Epancheurs, 8 246

A VENDRE une baignoire de siège; un fourneau rond en fonte, 80 cm. de hauteur. — A la même adresse, on peut avoir des potagers neufs de différentes grandeurs. — S'adresser à G. Walther-Gauthier, maître-serrurier, Auverrier. 2178

TAUREAU

On offre à vendre un joli taureau race Simmenthal, âgé de 3 ans, bon pour la reproduction. S'adresser à Charles-Auguste Gacon, Prises de Gorgier. 2111

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
ORFÈVRE
JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833.
A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHÂTEL

LIBRAIRIE ATTINGER FRÈRES NEUCHÂTEL

Ernest Tissot. Ladame de l'ennui, fr. 3.50
Henri Brunet. La France à Madagascar, 1815-1895. fr. 3.50
Le bon jardinier pour 1895. » 7.—
Rider Haggard. Le colonel Quaritch, fr. 4.25

Au magasin de comestibles
SEINET & FILS
Rue des Epancheurs 8 516

MALAGA BRUN MISA

MALAGA DORE MISA

à 1 fr. 40 la bouteille, verre perdu
Bouteilles reprises à 15 cts.

OUVERTURE DE LA SAISON DU PRINTEMPS



UN COMPLET
POUR HOMMES
en drap façonné
comme réclame

19.80



RAYON SPÉCIAL
DE
COMPLETS POUR MESSIEURS

DRAPERIE

de 1^{re} qualité

Magnifiques dessins

le complet à

35 FR.

(Valeur réelle :
60 Fr.)



UN COMPLET
POUR MESSIEURS
en Cheviotte anglaise
très belle qualité

25 Fr.

COMPLETS
EN
CHEVIOTTE BLEU et NOIR
à 19.80, 29.—
extra à 35.— et 39.—

COMPLETS RICHES
DRAPS DE VERVIERS
(Depuis 15 à 20 fr. le mètre)
LE COMPLET
à 38.—, 42.50, 48.50 et 58.50

COUPES ÉLÉGANTES — FAÇONS SOIGNÉES

GRANDS MAGASINS
A LA VILLE DE NEUCHÂTEL
24, Rue du Temple-Neuf, 24

GIBIER

100 Coqs de Bruyère
à 2 fr. 75 la pièce.

100 Poules de Bruyère
à fr. 2.25 la pièce.

Gélinottes, la pièce, fr. 1.70
 Perdreaux gris, » » 2.25
 Perdrix pour mettre aux choux, » » 1.40
 Faisans mâles, » » 7.—
 Faisans femelles, » » 3.—
 Grosses grives litornes, » » —.60
 Perdrix blanches, » » 1.60
 Canards sauvages, » » 3.—
 Gigots de renne, le kilo, fr. 2.40
 Gigots et épaules de chevreuil.

POULETS DE BRESSE
 CANARDS — PINTADES — DINDES
 Gros pigeons romains.
Poules à bouillir
 à 1 fr. 40 la livre.

Truites du lac
SOLES D'OSTENDE
 Turbots d'Ostende, la livre, fr. 1.75
 Aigrefins, » » —.50
 Merlans, » » —.50
 Cabillauds (morue fraîche), » » —.50
 Morue salée et dessalée, » » —.60

PETITS JAMBONS D'YORK
 de 8 à 10 fr. la pièce.
Jambons de devant, dits « PIC-NIC »
 à 80 c. la livre.
 SAUCISSES DE GÖTTA ET DE FRANCFORT
 TRUFFELLEBERWURST

Au magasin de comestibles
SEINET & FILS
 8, rue des Epancheurs, 8 2323



(H. 236 Y.) LE
SURROGAT DE CAFE
HUNZIRER
 RECONNU LE MEILLEUR
 remplace avantageusement toutes les
 chicorées et produits analogues.
 EN VENTE PARTOUT

Tous les Mardis, Jendis et Samedis
 dès 11 1/2 heures :
Petits Pâtés chauds
 à 1 fr. LA DOUZAINÉ
 CHEZ 454
Albert HAFNER, traiteur
 9, Faubourg de l'Hôpital, 9

Caves Paul COLIN & C^{ie}
 Prochaine mise en perce d'un
 laëgre de Neuchâtel rouge 1893, cru
 de la ville.
 Prière de s'inscrire au bureau,
 Terreaux 2. 2250

TOUS LES JOURS :
ESCARGOTS
 préparés à la mode de Bourgogne.
 Au magasin de comestibles
SEINET & FILS
 8, rue des Epancheurs, 8 740

12 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel
PETITE BELLE
 PAR
Zénaïde FLEURIOT

— J'ai de si désagréables nouvelles à
 ajouter, continua Francis sans se décon-
 certer, que je veux vous prier de me re-
 garder toujours comme un parent bien
 affectionné, bien dévoué, et de croire
 que je ferai tout ce qui sera en mon
 pouvoir pour obtenir qu'on suive le plus
 possible vos desirs et vos goûts.
 — Mais je ne serai donc pas libre ainsi
 que vous me le disiez ? demanda Isabelle
 avec défiance.
 — Vous serez libre relativement.
 — Je ne comprends pas ce mot : rela-
 tivement.
 — Vous serez libre, sans l'être tout à
 fait. Vous ne pouvez jouir d'une indé-
 pendance complète qu'à votre majorité.
 — Dans trois ans, n'est-ce pas ?
 — Oui. Et puis, ma chère enfant,
 vous n'êtes pas riche.
 — Sainte me l'a dit cent fois pour
 donner un prétexte à ses duretés envers
 Pilote. Mais peu m'importe, à nous trois
 nous ne dépenserons pas grand-chose.
 Reproduction interdite aux journaux qui
 n'ont pas traité avec la Société des Gens de
 Lettres.

SAMEDI 16 MARS
 dès 6 1/2 heures du soir
 prêt à l'emport :
Têtes de Veau
en Tortue
MAYONNAISE DE HOMARD
 CHEZ 2357
ALBERT HAFNER, traiteur
 9, Faubourg de l'Hôpital, 9

ORANGES SANGUINES
 à 10 centimes pièce.
ORANGES BLANCHES
 qualité extra,
 2^{me} cueillette, à 10 et 15 cent. pièce.
 Au magasin de comestibles
SEINET & FILS
 8, rue des Epancheurs, 8 831

VIN DE MALAGA DORÉ
 IMPORTATION DIRECTE
 Garanti pur
 La bouteille, fr. 1.50
Pharmacie DONNER
 GRAND'RUE 2079
NEUCHÂTEL

CIMENTS, CHAUX, GYPS
 LATTES & LITEAUX
BRIQUES EN CIMENT
 en terre cuite et réfractaires.
TUYAUX en grès et en ciment.
AU CHANTIER PRÊTRE
 gare et rue Saint-Maurice 11
 Même Maison à la Chaux-de-Fonds.
 — TÉLÉPHONE — 42

A vendre, quelques milles barbes,
 rouges et blanches, plants du pays. —
 S'adresser à James Cortailod, à Auver-
 nier. 2364c

On offre à vendre
 à bas prix, environ 1000 mètres
 cubes de bonne terre végétale.
 S'adresser à M. E. Clarin, Aven-
 nue du 1^{er} Mars 24, de 1 à 2
 heures. 2346c

Véritables saucisses de
FRANCFORT
 à 45 cent. la paire 36
 AU MAGASIN DE COMESTIBLES
SEINET & FILS
 8, Rue des Epancheurs, 8

AUX JARDINIERS !!!
 A vendre un PETIT CHAR, à peu
 près neuf, avec mécanique, pont, bran-
 card, échelles et épondes.
 S'adresser à l'Agence neuchâteloise de
 publicité, à Cernier, qui indiquera. 2138

A vendre 100 mètres carrés de
tuiles plates
 usagées mais encore en bon état. S'adr.
 à M. Haberbusch, architecte, rue du
 Coq-d'Inde 24, Neuchâtel. 2283c

POTAGER
 A vendre un potager n° 11, usagé, re-
 mis à neuf, chez M^r Billaud, rue de l'In-
 dustrie 32. 947
TÉLÉPHONE

— Comment, à vous trois ?
 — Mais oui. Sainte partie, j'installe
 Pilote et Gare-à-toi à la Ville-Bernard.
 Pilote a été dans le temps maître coq sur
 un vaisseau. Du temps de mon grand-
 père il venait souvent faire la cuisine.
 — Mais, Belle, songez-y, vous ne
 pouvez rester seule à la Ville-Bernard
 avec un vieux matelot et un vieux
 chien.
 — Pourquoi ?
 — Parce que cela n'est pas faisable.
 M^{lle} Clara vous le dira comme moi.
 Isabelle redressa vivement la tête, et
 sa figure gracieuse devint sombre, pres-
 que violente.
 — J'y resterai pourtant, dit-elle d'une
 voix vibrante.
 — Non, vous serez assez raisonnable
 pour suivre les conseils des personnes
 qui vous aiment et qui s'intéressent
 vraiment à vous.
 — Ceux qui veulent me faire quitter
 la Ville-Bernard ne m'aiment pas.
 — Vous vous trompez, mais ils savent
 qu'il est impossible que vous y demeu-
 riez. Vous ne connaissez rien de vos af-
 faires, ma pauvre enfant. Il y a de tri-
 stes nécessités auxquelles il faut bien se
 soumettre. Votre grand-mère a laissé
 des dettes, beaucoup de dettes. Il faudra
 vendre vos biens pour les payer.
 — Qu'on les vende ; je n'ai pas besoin
 de tant de biens. La maison et la ferme
 me suffisent.
 — La Ville-Bernard, par ses beaux
 jardins et sa position, a une grande va-

ATTENTION
 Les amateurs de belles violettes, très
 parfumées, peuvent s'en procurer dès ce
 jour, chez le jardinier W. Coste, au Grand
 Rneau, près Auvernier.
 A la même adresse, on peut se pro-
 curer, tous les jours, quelques œufs tout
 frais. 2223c

Maux de Dents
 L'Elixir Girard supprime instantané-
 ment la douleur la plus violente, et son
 emploi habituel préserve le système den-
 taire de toute maladie. Il soulage égale-
 ment les douleurs névralgiques. Flacons
 à fr. 1 et fr. 2. — Dépôt à Neuchâtel,
 chez M. Fritz Verdan, Bazar Neuchâ-
 tois. 766

POUDRE CORDIALE SUISSE
 Fortifiant
 général. —
 Pour régler
 l'appétit et
 la digestion.
 Pour aug-
 menter le
 lait. Pr net-
 toyer après
 le veau. —
 Contre la toux, les gourmes et les refroidis-
 sements. — 2 fr. la boîte de 2/3 de kilo,
 dans les dépôts : pharm. Dardel, à Neu-
 châtel ; Zintgraf, à St-Blaise ; Imer, à Neu-
 ville ; Chapuis, à Boudry et aux Ponts ;
 Bonhôte, à Saint-Aubin ; dans toutes les
 pharmacies de la Chaux-de-Fonds, du
 Locle et du Val-de-Travers. 114

CHIEN A VENDRE
 On offre à vendre, faute de place, un
 beau chien Saint-Bernard, longs
 poils, âgé de 2 1/2 ans, excellent pour la
 garde. S'adresser au bureau Haasenstein
 & Vogler. 2140

PUR FUMIER DE VACHE
 A vendre, par wagons, rendu franco
 dans toutes les gares du Vignoble, à ra-
 son de 35 cts. le pied. Prière de s'ins-
 crire dès maintenant auprès de MM. H.
 THIEBAUD, propriétaire, à Bôle, et Alphonse
 BAILLOD, agent de droit, à Neuchâtel et
 Auvernier. 1360

ON DEMANDE A ACHETER
 On demande à acheter d'occa-
 sion, et en bon état, quelques
 ovales de 2000 litres environ. Ecrire
 avec prix à N. O. B. 117, poste restante,
 Neuchâtel. 2066c

APPARTEMENTS A LOUER
 A louer, pour le 15 avril, à des per-
 sonnes tranquilles, un appartement de
 deux chambres, cuisine avec eau, et dé-
 pendances, situé au 2^{me} étage. S'adr. rue
 du Temple-Neuf 15, au magasin. 2353

Colombier A louer dès maintenant
 un appartement de trois
 chambres, cuisine avec eau, galetas et
 caveau. Fr. 280 par année. S'adresser à
 M^{me} Marchand, café Fédéral. 2342

A louer, bel appartement de 5 cham-
 bres et dépendances. S'adresser Balance
 n° 2, au second. 2157

A louer, pour Saint-Jean 1895,
 rue du Musée n° 5, un beau loge-
 ment de 10 pièces, soit 4 cham-
 bres au rez-de-chaussée, 6 à
 l'étage et cuisine, buanderie et
 bûcher au sous-sol ; vastes dé-
 pendances. Terrasse et jardin
 sur le quai. S'adresser à l'Etude
 Clerc. 2209

Pour le 24 mars, Chavaunes n° 8, lo-
 gement de 2 chambres, cuisine avec eau
 et galetas. S'adresser au 1^{er} étage. 2314c

A LOUER, pour Saint-Jean 1895,
 faubourg de l'Hôpital 44,
 un petit logement de 3 chambres, cuisine
 et dépendances. — S'adresser aux dames
 Fallet, tailleuses, au dit logement. 1907

leur, Isabelle. La ferme est la plus belle
 de l'héritage.
 — Eh bien ! qu'on vende la ferme.
 — On la vendra.
 Le ton morne de Francis en pronon-
 çant ces simples paroles alarma Isabelle,
 et jeta je ne sais quelle vague inquiétude
 dans son esprit.
 — On vendra la ferme, le moulin ?
 demanda-t-elle lentement.
 — On vendra tout, ma pauvre Belle.
 Isabelle le regarda fixement, devint
 très pâle, joignit convulsivement les
 mains, et s'écria d'une voix étranglée :
 — La maison aussi ?
 Francis répondit par un geste. Devant
 la violence de l'impression ressentie par
 la pauvre enfant, il ne trouvait pas une
 parole.
 Tout le corps d'Isabelle frémit. Elle se
 leva, jeta son havenet loin d'elle, et
 s'enfuit du salon en courant, mais pas
 assez vite pour empêcher Francis d'en-
 tendre ses premiers sanglots.
 Elle était à peine sortie du salon que
 Sainte y rentra.
 — Où court Isabelle ? demanda-t-
 elle.
 Francis lui redit succinctement la
 confidence qu'il avait été forcé de lui
 faire.
 Sainte jeta sur les meubles un regard
 avide.
 — C'est bien dommage que le mobi-
 lier soit vendu à la criée ! dit-elle.
 Francis pensa immédiatement qu'elle
 pourrait bien profiter de quelques jours

On offre à louer
 pour la St-Jean 1895, deux appartements
 de 3 et 4 pièces, situés avenue du Pre-
 mier-Mars, à proximité du pavillon de mu-
 sique. Buanderie dans la maison. S'adr.
 à M^{me} veuve Oger, avenue du 1^{er} Mars 14,
 au 1^{er}, à gauche. 2278

A louer, dès maintenant ou
pour Saint Jean, un bel appa-
rtement de six pièces et dépen-
dances. Deux balcons ; vue sur
le lac. S'adresser Etude Juvet,
notaire, Palais n° 10. 2211

A louer pour Saint-Jean, Faubourg
 du Lac, un 3^{me} étage de
 six pièces et nombreuses dépendances. —
 S'adresser Chemin du Rocher 9. 2180

A louer, pour St-Jean, deux beaux
appartements et un magasin situés
au quartier de l'Est. S'adresser Etude
Borel & Cartier, Môle 6. 2086

CHAMBRES A LOUER
 Jolie chambre meublée, indépendante,
 à louer. S'adr. Moulins 38, au 1^{er}. 2054
 Chambres et pension. Le bureau Haas-
 enstein & Vogler indiquera. 2264c

A louer, pour le 15 mars, plusieurs
 mansards meublées. S'adresser à M^{me}
 Neipp, faub. de l'Hôpital 11, au 1^{er}. 2152c

On offre à louer une grande chambre
 à un ou deux lits, avec la pension, à
 des messieurs, Avenue du 1^{er} Mars. S'a-
 dresser à l'agence de publicité Haasen-
 stein & Vogler, Neuchâtel. 2176

Chambres et pension. Rue Pourtalès 1,
 rez-de-chaussée. 1972

ON DEMANDE A LOUER
 Un monsieur seul cherche, pour St-Jean,
 logement de 3 à 4 chambres et dépen-
 dances, au centre de la ville ou quartier
 de l'Est. Offres et prix sous Hc. 2310 N.,
 à Haasenstein & Vogler.

ON CHERCHE
 un logement de trois à quatre chambres
 avec dépendances, pour le 24 mars pro-
 chain. Offres sous chiffre H. 2335 N., à
 Haasenstein & Vogler.

On cherche à louer dans la ville
 basse, pour la St-Jean, un appartement
 d'au moins 5 chambres, si possible au 1^{er}
 et avec vue sur le lac. S'adresser à M. le
 Dr Mauerhofer, à Peseux. 2317

On demande à louer, pour Saint-Jean
 1895, un appartement confortable, de 5 à
 6 pièces et dépendances. S'adresser au
 bureau Haasenstein & Vogler. 2170c

On demande à louer deux chambres
 contiguës, bien éclairées, à l'usage de
 bureau et ayant entrée indépendante. —
 S'adresser au bureau Haasenstein &
 Vogler. 2171c

OFFRES DE SERVICES
 Une jeune fille Argovienne, de dix-sept
 ans, cherche à se placer dans une famille,
 pour aider au ménage, avec occasion
 d'apprendre le français. S'adr. chez M^{me}
 Fischer, Ecluse 31. 2348c

Un jeune Allemand, âgé de seize ans,
 connaissant les travaux de la campagne
 et sachant traire, cherche une place chez
 un bon paysan, pour apprendre le français.
 S'adr. à M^{me} S. Schwab, Hauterive. 2348c

Pour une fille de 16 ans
 de confession évangélique et d'honorable
 famille, on cherche une place dans
 une bonne famille particulière,
 éventuellement pour aider à la maî-
 tresse de maison et où elle pourrait
 apprendre la langue française. Gage
 n'est pas exigé. On n'exclut pas
 un échange.
 Offres sous chiffres S. 1219c Z. à l'a-
 gence de publicité Haasenstein & Vogler,
 Zurich.

Une demoiselle de la Suisse française
 cherche place comme première bonne ou
 demoiselle de compagnie. S'adr. à M^{me}
 Grosjean, faubourg de l'Hôpital 50, Neu-
 châtel. 2232c

qui lui restait pour faire disparaître
 les objets qu'elle pouvait convoiter.
 — On espère bien tout vendre cepen-
 dant, dit-il négligemment ; et, dans tous
 les cas, il n'y a pas moyen de retarder la
 vente. Tout est marqué, arrêté ; le com-
 missaire-priseur a en main l'inventaire
 du mobilier. C'est comme si les scellés
 étaient déjà mis.
 Il sortit après cet avertissement tacite,
 mais ne put se décider à reprendre sur-
 le-champ le chemin de la ville. Il alla
 frapper à la cabane fermée de Pilote, et
 jusqu'à la nuit erra sur les falaises, es-
 pérant rencontrer Belle, croyant toujours
 entendre à ses oreilles cette phrase, vé-
 ritable cri d'angoisse :
 — La maison aussi !
 La maison ! N'est-ce pas en effet une
 des choses qu'on aime le plus au monde,
 une de ces choses inanimées auxquelles
 le cœur s'attache passionnément ?
 La maison ! C'est cet espace restreint
 où vous avez passé votre enfance, et
 peut-être votre jeunesse, c'est-à-dire le
 meilleur de votre vie ; ce sont ces meu-
 bles, ces portes, ces recoins, ces esca-
 liers, dont la vue seule fait surgir devant
 votre mémoire tant de souvenirs tristes
 ou gais, mais toujours doux ; ce sont ces
 appartements éternellement habités par
 vous, par de chères ombres qu'on aime
 à évoquer aux heures sérieuses. La mai-
 son ! enfin, c'est, comme le dit avec tant
 de bonheur Anaïs Ségalas : « C'est une
 urne où le cœur s'est versé. »

JEUNE HOMME
 âgé de 20 ans, fort et robuste, demande
 place dans une honorable famille du can-
 ton où il aurait l'occasion d'apprendre
 définitivement à soigner et conduire les
 chevaux ainsi que le service de maison
 de maîtres. S'adr. sous chiffre H 2136 N,
 à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Une femme de chambre, très expé-
 rimentée dans le service d'une maison
 soignée, cherche une place pour fin d'a-
 vril. S'adresser au bureau Haasenstein
 & Vogler. 2261c

Une fille cherche, pour de suite, place
 pour tout faire. Bons certificats. S'adr. à
 M^{me} Glanzmann, Maladière 22, 2^{me} étage,
 à droite. 2245c

Une femme de chambre, bien au cou-
 rant du service, cherche à se placer,
 pour le 1^{er} mai, dans une bonne famille
 de Neuchâtel. Bons certificats à dispo-
 sition. S'adresser à Anna Schärer, chez
 M^{me} de Chambrier, faubourg de l'Hôpi-
 tal n° 16. 2328c

Une jeune fille
 de vingt-un ans, de famille très estimée,
 cherche place comme femme de chambre
 ou bonne d'enfants dans une bonne mai-
 son. On préfère un bon traitement à un
 gros gage. Entrée selon convenance. —
 S'adr. sous chiffre H. 2304 N., à Haasen-
 stein & Vogler, Neuchâtel.

UNE JEUNE FILLE
 cherche place comme **VOLONTAIRE**
 dans une bonne famille sans enfants, de
 préférence à Colombier, Corcelles ou Au-
 vernier, pour apprendre à fond la langue
 française. Prière d'adresser les offres à
 M. E. Grell, mécanicien, à Rheinfelden,
 Argovie, 2305

On désire placer une jeune fille de 16
 ans dans une bonne maison à Neuchâtel,
 comme volontaire, pour se perfectionner
 dans le français. Le bureau Haasenstein
 & Vogler indiquera. 2252

DEMANDES DE DOMESTIQUES
 On demande, pour les premiers jours
 d'avril, une domestique active et robuste,
 sachant cuire et connaissant les travaux
 du ménage et du jardin. S'adr. à M^{me} F.
 Keller, tannerie de Boudry. 2345c

On demande, pour le courant d'avril,
 dans un petit ménage de la campagne,
 une domestique robuste, sachant cuire et
 pouvant s'occuper des travaux de jardin.
 Sérieuses recommandations sont exigées.
 S'adresser au bureau Haasenstein & Vo-
 gler, à Neuchâtel. 2339

On cherche, comme femme de
chambre, une jeune fille active et de
bonne santé, habile à la couture. Entrée
le 25 mars. Adresser les offres avec co-
pies de certificats sous chiffre H 2352 N,
à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

On demande, pour Boudry, une jeune
 fille du canton, honnête, active et intel-
 ligente, déjà un peu au courant des tra-
 vaux d'un ménage soigné. S'adresser
 directement à M^{me} Henri Peter, bouche-
 rie, Boudry. 2361

ON CHERCHE
 pour tout de suite, pour Berne, un
 cocher d'omnibus, de confiance. — S'a-
 dresser à G. Häfiker, cocher de fiacre,
 Berne. (H... Y.)

On demande, pour le 1^{er} avril, dans un
 ménage soigné de deux personnes, une
 domestique de 20 à 25 ans, active et sa-
 chant cuire. Sérieuses recommandations
 sont exigées. Prendre l'adresse au bureau
 Haasenstein & Vogler. 1976

ON DEMANDE
pour la Chaux-de-Fonds, comme
bonne d'enfants, une jeune fille
robuste, connaissant le service
des chambres et sachant cou-
dre, laver et repasser.
 S'adresser à M^{me} Charles Blum, rue
 du Parc 47, Chaux-de-Fonds. (H. C.)

On demande, pour la fin du mois, une
 domestique sachant bien faire la cuisine.
 Inutile de se présenter sans de bonnes
 recommandations. Le bureau Haasenstein
 & Vogler indiquera. 2319

VIII

Quelques jours plus tard, Francis, qui
 n'avait pas quitté Saint-Briec, et qui
 s'était contenté de correspondre très ac-
 tivement avec M^{lle} Madelon, qui rêvait
 de la petite Belle, prenait, tout songeur,
 le chemin du Légué. Il n'avait pas revu
 Isabelle, il avait dû se contenter de lui
 envoyer M^{lle} Clara, et il s'était adonné
 tout entier à l'affaire de la succession.
 Certes, pendant cette semaine, il n'avait
 pas perdu son temps. En visitant fré-
 quemment M^{me} Bonnemain, en se mon-
 trant presque assidu auprès de la vieille
 coquette, qui le trouvait extrêmement
 distingué, il avait obtenu du tuteur la
 permission de faire émanciper Isabelle,
 et celle de la faire conduire à Rennes ;
 puis il avait éclairci, autant que cela se
 pouvait, les affaires embrouillées de la
 succession ; et, afin que le martyre de la
 pauvre Isabelle ne fût pas prolongé, il
 avait fait rapprocher le jour de cette
 sorte de profanation qui s'appelle une
 vente mobilière. Les nouvelles que M^{lle}
 Clara lui envoyait d'Isabelle n'étaient
 point de tout rassurantes. Elle passait
 toutes ses journées chez Pilote, ou elle
 errait par sa maison avec des airs som-
 bres et accablés. Elle mangeait à peine,
 dormait mal, se montrait très silencieuse,
 très sauvage, et changeait à vue d'œil.
 Après avoir refusé nettement d'aller ha-
 biter chez ses vieux parents, et avoir
 fait craindre qu'il ne lui prit sérieuse-

Dans un pensionnat de la ville, on demande, pour le 10 avril, une fille sachant très bien cuire et connaissant les travaux d'un ménage soigné; pour la même époque, une jeune fille sachant bien coudre, pour le service des chambres. S'adresser Orangerie 8, 2^{me} étage. 2369c

On demande, pour les premiers jours d'avril, une cuisinière parlant français, d'une trentaine d'années, bien au courant d'un service soigné, forte, active, pour un ménage de dix personnes. Inutile de se présenter sans de très bonnes recommandations. S'adresser au bureau Haasenstein & Vogler. 2272

ON DEMANDE

pour Genève, dans un ménage soigné, une domestique propre, active, sachant surtout très bien cuire, bien recommandée, pour le courant d'avril. Bons gages. — Adresser les offres H 2150 X, à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

On demande une bonne cuisinière, entrée immédiate. — Bons gages. — S'adr. au bureau Haasenstein & Vogler qui indiquera. 2263c

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

On demande, de suite, un jeune homme connaissant la culture de la vigne. — S'adr. à Cormondrèche n° 48. 2359

On demande, de suite, un ouvrier gainier S'adresser poste restante D. A. 102, à Chaux-de-Fonds. (Hc 864 C)

On demande un jeune homme de 18 à 20 ans, pour travailler à la vigne. S'adr. au bureau Haasenstein & Vogler. 2126c

On demande un jardinier au courant de son état et bien recommandé. S'adresser au bureau Haasenstein & Vogler. 2338

UNION INTERNATIONALE DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

On désire placer deux jeunes filles comme ouvrières, chez de bonnes tailleuses. S'adresser au bureau de renseignements, rue du Coq-d'Inde 5, rez-de-chaussée. A la même adresse, on offre une jeune fille très capable, comme volontaire dans un magasin. 2356

Ouvrière blanchisseuse cherche place; apprentie lingère cherche place; jeune homme robuste, 17 ans, connaissant tous les travaux de la campagne, cherche place d'aide-valet dans une propriété, soigne bien les chevaux. S'adresser au bureau Haasenstein & Vogler. 1856

Une bonne ouvrière blanchisseuse cherche place chez une bonne blanchisseuse ou dans un hôtel, pour le 1^{er} avril. S'adr. au bureau Haasenstein & Vogler. 2344c

Une GARDE-MALADE expérimentée cherche place comme telle. Certificats à disposition. Offres sous chiffres Wc 1130 Y, à Haasenstein & Vogler, Berne.

UNE MODISTE désire place pour se perfectionner. Offres sous chiffres Zc 1070 Y, à Haasenstein & Vogler, Berne.

Pour patrons boulangers Un jeune homme de 18 ans, ayant fait un bon apprentissage, cherche à se placer chez un patron où il aurait l'occasion d'apprendre le français. Conditions de salaire modestes. Pour tous renseignements et offres, s'adresser à M. Jules-Th. Tobler-Colinet, parfumeur, Adliswil, Zurich. 2295

ment fantaisie de continuer à demeurer avec Pilote, elle avait enfin compris l'impossibilité d'une pareille vie; mais elle avait déclaré qu'elle ne quitterait la Ville-Bernard qu'après la vente, et sur ce point elle était restée inébranlable.

La pensée des souffrances que ce jour réservait à Isabelle attristait souverainement Francis, car il portait un intérêt de plus en plus vif à cette enfant qui devait à l'étrangeté de sa vie l'étrangeté de ses habitudes, et qui avait été si jeune en proie à tant d'injustices et d'oppressions. Négligée par son aïeule, détestée par cette femme dont en définitive l'autorité avait pesé lourdement sur son enfance et sa première jeunesse; dépourvue en grande partie, grâce à des vols impossibles à prouver, mais des plus évidents, de la fortune qu'elle aurait dû posséder, elle devait paraître intéressante à toute personne dans le cœur de laquelle l'égoïsme n'avait pas établi sa puissance desséchante.

Aussi le jeune homme descendait-il sa route pittoresque sans accorder un regard aux coquetteries déployées par le paysage. Il côtoyait ces vallons profonds à demi voilés par la brume bleutée; il traversait, sans relever sa tête inclinée, les endroits où, du chemin, le regard plonge jusqu'à la mer en passant pardessus les falaises arrondies qui servent comme de piédestal à la vieille tour démantelée de Cesson. Suivant les indications que lui avait données M^{lle} Clara elle-même, il longea le quai à gauche,

APPRENTISSAGES

On demande des apprentis tailleuses de la ville. Balance 2, au 1^{er}. 2365c

APPRENTI

Un jeune homme, intelligent et libéré des classes, pourrait entrer de suite en qualité d'apprenti dans une maison de gros de la ville. S'adresser par écrit case postale 222, à Neuchâtel. 2341

Une honnête famille de Soleure désire placer une jeune fille de 16 ans, comme

VOLONTAIRE

dans un magasin de confections ou manufacture de la Suisse romande, pour apprendre le commerce et le français. S'adresser à M. Adolphe Wiss, camionneur à Soleure. 2340

On demande un apprenti de la ville, à la fabrique de gainerie, E. Knecht, rue du Seyon 28. 2330c

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Perdu dimanche, entre 3 et 4 heures, sur la route de Cbaumont, pèlerine à capuchon, avec initiales A. B. La personne qui l'aurait trouvée est priée de la rapporter, contre récompense, au bureau Haasenstein & Vogler. 2360

Perdu, jeudi matin, en ville, un porte-monnaie noir contenant 16 fr. 45. — Le rapporter contre récompense au bureau Haasenstein & Vogler. 2366c

Judi 7 mars, un manchon a été oublié sur un traineau descendant de Valangin au Vauseyon. Celui qui l'a trouvé est prié de le rapporter, contre récompense, aux Tournelles, Petit Pontarlier 1. 2347c

AVIS DIVERS

AVIS AU PUBLIC

La Société de navigation à vapeur des lacs de Neuchâtel et Morat informe le public que, par suite de l'inclemence de la saison, les courses du service de banlieue du dimanche, publiées à dater du 17 mars, n'auront lieu qu'à dater du premier dimanche d'avril prochain. Neuchâtel, le 14 mars 1895. 2370

POUR INSTITUTEURS

Jeune homme, âgé de 28 ans, désirerait se perfectionner dans la langue française, de préférence chez un instituteur, soit en ville, soit à la campagne. Pension également désirée. Adresser les offres, indiquant le prix, sous chiffre H. 2303 N., à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel. 1927

ARMÉE DU SALUT

C'est donc DIMANCHE 17 MARS, à 8 heures du soir que doit avoir lieu un

Enrôlement de Plusieurs Soldats sous le drapeau Sang & Feu

La Major CHATELAIN ACCOMPAGNÉE DE PLUSIEURS OFFICIERS PRÉSIDENTA LA CÉRÉMONIE

Entrée: 20 centimes.

POUR COUTURIÈRES POUR DAMES

Une jeune fille ayant terminé son apprentissage de tailleuse pour dames dans un des premiers ateliers de la ville de Berne,

CHERCHE PLACE

dans un bon atelier de Neuchâtel comme assujettie, où elle pourrait se perfectionner dans son métier et dans la langue française. En échange de ses travaux, elle exige pension et logement. Offres sous chiffre Qc 1104 Y, à Haasenstein & Vogler, Berne.

passa devant le chantier de construction, et marcha jusqu'à ce qu'il aperçut, blotie contre la côte abrupte, une toute petite maison d'où semblait monter vers le ciel un espace cultivé, une sorte de jardin anglais long et étroit, couronné par une sorte de kiosque, gracieuse et élégante sentinelle posée dans l'espace aride. C'était le domaine où M^{lle} Boiservan menait tout doucement une vie illustrée par tous les genres de sacrifices.

Après la mort de son père, inspecteur de l'administration des douanes, elle s'était aménagé cette humble et pittoresque résidence tout près de la mer, qu'elle aimait passionnément.

M^{lle} Clara, qui avait un grand cœur, avait dû élever haut ses aspirations et ses tendances, et s'habituer à vivre beaucoup avec elle-même. Elle avait du reste compris de bonne heure qu'elle inspirerait peu de sympathie; elle avait pressenti ce que lui vaudrait son excessive laideur. D'abord elle avait bien cruellement souffert dans la plus intime partie de son être, et puis la résignation était venue peu à peu. Une de ses consolations avait été de penser que dans la famille du moins elle pourrait se faire aimer, bien qu'elle fût aussi complètement dépourvue de ces grâces extérieures dont le dévouement se passe si bien. La famille elle-même lui avait manqué. Sa mère mourut jeune; son frère, marié à une femme d'un caractère difficile, alla habiter Paris, et son père lui fut enlevé presque subitement. Ce dernier malheur était

UNION COMMERCIALE

AUJOURD'HUI, Vendredi à 8 heures du soir au Collège de la Promenade

CONFÉRENCE

de M. P.-E. BONJOUR, professeur

L'enseignement commercial son développement, son avenir

Invitation cordiale à MM. les membres honoraires. 2334

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS

SÉANCE, VENDREDI 15 MARS 1895

à 8 h. du soir à l'Hôtel Dupeyrou

CONFÉRENCE

de M. le Lieut.-colonel DENZ 2316

ÉTUDES TACTIQUES

(Prendre la carte au 1:250.000)

Salle circulaire du Collège latin

Vendredi 15 mars 1895 à 5 heures du soir

SÉANCE

DE 2160

LECTURE et RÉCITATION

par M^{me} CHANTRE-MORNAGHINI professeur de diction à Genève.

Prix des billets: 2 fr. (1 fr. 50 pour le corps enseignant, les élèves et les pensionnaires).

On peut se procurer des billets aux librairies Attinger frères, A.-G. Berthoud et Delachaux & Niestlé, ainsi qu'à l'entrée.

TAILLEUSE

Nouvellement établie à Neuchâtel, je me recommande aux dames de la ville pour tout ce qui concerne mon état de tailleuse. Après nombre d'années de pratique et d'expérience, je puis garantir un travail soigné et consciencieux.

O. ROSSELET, Sablons 10.

A la même adresse, une jolie chambre à louer, à une personne de toute moralité. 1927

COMPAGNIE DU TRAMWAY NEUCHÂTEL-ST-BLAISE

Messieurs les actionnaires de la Société du Tramway Neuchâtel-St-Blaise sont convoqués en assemblée générale ordinaire à Neuchâtel, pour le Jeudi 25 mars 1895, à 11 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, avec l'ordre du jour suivant:

- 1^o Rapport du Conseil d'administration sur les comptes et la gestion de l'exercice de 1894.
- 2^o Rapport des commissaires vérificateurs.
- 3^o Approbation des comptes et de la gestion.
- 4^o Nominations statutaires.
- 5^o Divers.

A dater du 20 courant, les comptes et le rapport des commissaires-vérificateurs seront à la disposition des actionnaires au siège social, faubourg de l'Hôpital 6.

Pour assister à l'assemblée, Messieurs les actionnaires devront effectuer, trois jours à l'avance, le dépôt de leurs actions chez Messieurs Berthoud & C^{ie}, banquiers, qui leur délivreront en échange une carte d'admission tenant aussi lieu de récépissé de dépôt.

Neuchâtel, le 8 mars 1895. 2212

Le Conseil d'administration.

Grütli-Verein Neuenburg

Sonntag den 17. März im Café du GRÜTLI

Gesang- und theatralische

Abend-Unterhaltung

unter gefälliger Mitwirkung des hiesigen allg. Arbeiter-Männerchor

Zur Aufführung gelangt:

Der Wirrwarr oder der Muthwillige

Grosses Lustspiel in fünf Akten von A. v. KOTZBUE

Kassaeröffnung 7 Uhr Anfang 8 Uhr

Eintrittspreis: 50 Cts.

Zu zahlreichem Besuche ladet freundlichst ein

Namens des Vereins: DER VORSTAND.

LA BALOISE

Compagnie d'assurances sur la Vie et contre les Accidents

CAPITAL SOCIAL: 40 MILLIONS

Prêts sur immeubles, amortissables en 20 années.

D'après ses nouvelles conditions de police, en cas de décès par suicide ou duel, LA BALOISE paie entièrement la somme assurée, si la police d'assurance a cinq ans d'existence.

LA BALOISE couvre aussi sans surprime le risque de voyage et séjour dans les Etats-Unis de l'Amérique, entre le 33^e et le 60^e degré de latitude.

S'adresser à MM. les agents de LA BALOISE dans les principales localités du canton ou à: MM. REYNIER, inspecteurs, à Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 10; à M. A. DUNKI, agent général, Lausanne, rue Centrale 3; à M. P.-H. GUYOT, notaire, à Neuchâtel, et à MM. FAVRE & SOGUEL, notaires, rue du Bassin 14, à Neuchâtel, pour les accidents. 72

Hôtel et Café de TEMPÉRANCE

rue du Pommier

NEUCHÂTEL

Pension et restauration à toute heure. On sert à l'emporté.

Café — Thé — Chocolat

Rafraichissements

Bons de 10, 20 et 30 cts. à distribuer, ainsi que des bons pour logements. 2050

Mercuriale du Marché de Neuchâtel

du jeudi 14 mars 1895

	De Fr.	à Fr.
Pommes de terre, les 20 litres,	1	—
Choux-raves	1	—
Carottes	1	—
Poireaux	10	—
Choux	20	—
Choux-fleurs	50	—
Oignons	20	—
Pommes	3	—
Noix	4	—
Œufs	1	—
Beurre en livre. le demi-kilo,	1 50	—
» mottes,	1 30	—
Fromage gras	1	—
» mi-gras,	75	—
» maigre,	50	—
Pain	12	— 14
Lait	20	—
Viande de bœuf . le demi-kilo,	85	— 90
» veau	90	1 —
» mouton,	90	1 —
» porc	90	1 —
Lard fumé	1	—
» non-fumé	75	—
Foin	2 80	3 —
Paille	2 80	3 —
Tourbe	24	—

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Promesses de mariage.

Jules-Louis Turin, huissier du tribunal, Neuchâtel, et Marie-Emma Perret-Gentil, Neuchâteloise, les deux domiciliés à Neuchâtel.

Naissances.

11. Louis-Philippe-Emile, à Lucien-Théophile Creux, commis, et à Marguerite née Wodey.

14. Edouard, à Josua-Nathan Schmitter, fonctionnaire postal, et à Bertha née Schori.

14. Julie-Claudine, à Samuel de Perregaux, direct. de la Caisse d'Epargne, et à Julie née de Chambrier.

Décès. 12. Maria-Susanna née Christen, ménagère, épouse de Louis DaPojan, Italienne, née le 14 juillet 1864.

14. Emma-Véronique, fille de Nicolas Simonnet et de Catherine-Séraphine Gummy, Fribourgeoise, née le 26 février 1895.

14. Julie née de Chambrier, épouse de Samuel de Perregaux, Neuchâteloise, née le 1^{er} mars 1869.

NOUVELLES POLITIQUES

Vénézuela

Les Etats-Unis vont envoyer un navire de guerre à la Guayra. L'on craint, en effet, des désordres dans le Venezuela, à la suite du conflit qui s'est produit entre le président Crespo et les représentants de la France et de la Belgique.

Outre ses difficultés avec la France, la Belgique et l'Angleterre, le gouvernement du général Crespo paraît sur le point d'avoir aussi maille à partir avec l'Allemagne, car le gouvernement allemand va envoyer deux canonnières dans les eaux vénézuéliennes. Il s'agirait d'obtenir le paiement de l'intérêt de 7 % stipulé pour la construction du grand chemin de fer central du Venezuela, qui a absorbé plus de 80 millions de marks fournis par des capitalistes allemands. On sait, d'ailleurs, que le représentant allemand à Caracas a depuis longtemps quitté cette ville, ainsi que son collègue espagnol, et que cette raison, seule, a empêché le président Crespo d'en user à leur égard aussi sommairement qu'il l'a fait avec les représentants de la France et de la Belgique.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— On écrit de Berlin :

« Une nouvelle maladie! comme si l'influenza ne nous suffisait pas. Depuis quelque temps une quantité de Berlinoises, à leur grand étonnement, se sentent venir des boursoffures à la bouche, ou plutôt dans la bouche. Le mal, très désagréable, se manifeste subitement, sans qu'on sache à quelle cause l'attribuer. Les savants sont à la recherche. Les uns croient qu'il faut s'en prendre aux tuyaux d'eau en plomb; d'autres se figurent que l'affection, qui n'a pas encore de nom, provient du lait. »

— Tous les amis de la simplicité, de l'exactitude et du progrès apprendront avec plaisir que le système métrique vient d'être adopté en Turquie et rendu obligatoire par le gouvernement ottoman à la date du 1^{er} mars 1895. Depuis ce jour, l'usage des anciennes mesures est interdit. Quand les Anglais se décideront-ils, à leur tour, à cette utile réforme et à la suppression des pieds et des pouces? Ils s'y embrouillent eux-mêmes, et il ne manque pas d'esprits éclairés dans la Grande-Bretagne pour regretter, à juste titre, qu'elle se soit laissée devancer par les Turcs.

— Voici des détails sur les conflits entre blancs et noirs à la Nouvelle-Orléans.

Mardi matin, avant le commencement du travail, une foule nombreuse de blancs, dont 250 environ armés de carabines, étaient massés sur la digue avec l'intention arrêtée d'empêcher les portefaix nègres d'avoir du travail. Les nègres furent attaqués en deux endroits et chassés de la digue; mais le conflit le plus grave eut lieu près du marché français, sur le débarcadère d'une compagnie de vapeurs. Quatre nègres furent blessés à coups de fusil; leurs camarades s'enfuirent terrifiés sous une grêle de balles et de pierres lancées des portes et fenêtres.

La police était impuissante et le combat ne cessa que lorsqu'il n'y eut plus de nègres sur les bords du fleuve. Quatre nègres sont morts, huit blessés, deux sont mourants, deux autres nègres se sont noyés en sautant dans la rivière; un commissaire-payeur d'un navire anglais a été atteint d'un coup de feu à la tête. Les agresseurs étaient pour la plupart des ouvriers employés aux presses hydrauliques pour l'emballage du coton. Après le combat ils déposèrent leurs armes dans des cabanes du voisinage. On craint de nouveaux troubles. On a donné aux artilleurs de Washington l'ordre de prendre les armes. Quelques-unes des blessures reçues par les nègres sont terribles à voir. La police occupe la digue.

NOUVELLES SUISSES

Berne, le 14 mars 1895.

(De notre correspondant.)

Deux délits de chemin de fer tragiques.

Les habitants d'Herrliberg étaient mécontents de ce que, lors de la construction du chemin de fer de la rive droite du lac de Zurich, on n'ait pas tenu compte de leurs vœux touchant l'emplacement de la gare.

(Voir suite en 4^{me} page.)

Drap de dames, Cheviots en noir, bleu et couleurs modernes pure laine, le mètre, pour Robes de dames de fr. 1.45 à 4.45. Flanelle de coton et de laine, Oxford, Toileries en couleurs, depuis 35, 45, 55 cts le mètre. — Echantillons de toutes nos étoffes pour dames et messieurs franco. **ETTINGER & C^{ie}, Zurich.**

A l'inauguration de la ligne, qui eut lieu le 14 mars 1894, quelques-uns d'entre eux arborèrent des drapeaux noirs à leurs fenêtres et dressèrent, à proximité immédiate de la ligne, deux mannequins qui devaient tirer la langue au passage du train d'honneur, pour symboliser le mécontentement de la population.

Le train faisait le trajet de Zurich à Rapperswil. A son passage au dit endroit, quelques-unes des personnes qui s'y trouvaient auraient également tiré la langue et fait le pied de nez aux habitants d'Herrliberg massés autour des mannequins.

A la nuit tombante, les deux mannequins furent illuminés. Malheureusement, au retour du train d'honneur, les manifestants se laissèrent aller à des voies de fait : de l'emplacement des mannequins, des morceaux de tourbe allumés et des pierres furent lancés contre le train ; les vitres de plusieurs wagons furent mises en pièces. Un peu plus loin, la locomotive fut assaillie à coups de pierres. Personne ne fut blessé ; il n'y a pas eu non plus dommage considérable.

Les coupables n'en furent pas moins déferés aux tribunaux. Ils viennent d'être condamnés de ce chef à deux mois d'emprisonnement chacun.

Le même jour, un manœuvre qui avait travaillé à la construction de ce même chemin de fer, roulait de grosses pierres sur les rails, entre les stations de Meilen et d'Uetikon. Par ce fait le train d'honneur avait été exposé à un danger grave, dans le sens de l'article 67 du Code pénal fédéral.

Renvoyé devant les tribunaux, le coupable prétendit avoir agi sous l'empire de la boisson. Il était d'ailleurs, a-t-il dit, surexcité de ce que l'entreprise des travaux n'eût pas mis des saucisses à la disposition des ouvriers, en même temps que la bière offerte gratuitement lors de l'inauguration. Notre homme a été condamné pour ce fait à un an de prison.

OE.

Tribunal fédéral. — Le Tribunal, sur la demande du canton de Saint-Gall, a reconnu en principe le droit de ce canton à prélever l'impôt sur la fortune, administrée à Romanshorn, de Catherine Imhof, décédée en 1894 à Thal (St-Gall); il a par contre rejeté sa demande en restitution, vis-à-vis du canton de Thurgovie, des impôts perçus depuis 1881 sur cette fortune.

— Le Tribunal a repoussé le recours des deux sœurs de Joseph Alboni, ouvrier occupé à la construction d'une route et tué accidentellement en octobre 1892. Ses deux sœurs demandaient au canton des Grisons le paiement d'une indemnité de 2600 francs.

— Le Tribunal fédéral a rejeté le recours adressé par les parents du manœuvre Alphonse Meuwly, occupé à la construction d'un pont et qui s'était noyé dans la Sarine en juillet 1892; ses parents réclamaient au canton de Fribourg le paiement d'une indemnité de 6000 francs.

Zurich. — La ville de Zurich sera dotée, cette année, d'une grande volière, dont le coût est de 18,000 fr. La Société ornithologique et la société « Ornix » ont voté chacune une subvention de 1000 fr. La ville fournira gratuitement le terrain et accordera une subvention de 2000 fr. De son côté, le gouvernement accordera son appui financier à l'entreprise. On espère couvrir le solde par une souscription publique. La volière sera installée à l'extrémité du quai de la Limmat.

Schwyz. — Un trait touchant de charité nous est signalé de Kussnacht. Dernièrement, pendant le carnaval, une dizaine de bambins ayant reçu quelques sous de leurs parents pour acheter des friandises, s'étaient réunis devant un magasin et discutaient, à grand renfort de gestes et de cris, la grave question des achats qu'ils se proposaient de faire en commun. Au plus fort de la discussion, arriva une pauvre vieille toute déguenillée et n'ayant, comme l'on dit, que la peau sur les os, qui leur demanda, des larmes pleines les yeux, une légère aumône ! Aussitôt nos gamins se consultèrent et, après une courte délibération, remirent à la bonne vieille tout l'argent en leur possession.

Grisons. — Jeudi matin, un charretier, dans le but de raccourcir sa route, résolut de traverser, avec le véhicule qu'il conduisait, le Lac Noir, près de Davos, en ce moment recouvert de glace. Mal lui en prit, car à peine l'attelage s'était-il éloigné de la rive d'une cinquantaine de mètres, que la glace se rompit. Homme, cheval et voiture furent précipités dans l'eau. Le charretier regagna la rive assez aisément. Quant au cheval, grâce aux efforts et au courage de quelques citoyens, il put également être ramené à la côte. Le char et sa cargaison sont totalement perdus.

Vaud. — On écrit de Grandson que le cadavre de M. Clément, instituteur à Romairon, qui s'était égaré à la sortie d'une répétition de chant, le 16 février, vient d'être retrouvé dans le bois de Champagne, entre Villars-Bourquin et Vaugondry.

— Le propriétaire de la scierie du Toleure, près Bière, vient de perdre une génisse d'une manière assez curieuse. Au point du jour, à l'abreuvoir, la génisse s'échappa et alla s'aventurer sur l'étang de l'usine, qui était recouvert de glace. La bête enfonça et périt asphyxiée.

Genève. — Mardi s'est terminé, devant le tribunal de première instance de Genève, le procès intenté par MM. Vettiner et consorts, démocrates libéraux, à MM. Moriaux, Binder, etc., radicaux, pour diffamation à l'occasion des élections au Conseil national de 1893. La Cour a renvoyé son jugement au 25 mars.

Un second procès, connexe au précédent, s'est immédiatement engagé devant le même tribunal. MM. Binder, Vogt, Perréard et Bovet, radicaux, réclament de leur coreligionnaire politique, M. Moriaud, l'exécution d'engagements pris par lui. M. Moriaud avait, en effet, déclaré qu'il supporterait tous les frais causés par le recours présenté par les radicaux contre le résultat des élections de 1893, et il n'a pas tenu sa promesse.

CHRONIQUE NEUCHATOISE

Montres japonaises. — On s'attend, dit le *National*, à ce que les premières montres fabriquées par l'*Osaka Watch Manufacturing Co*, qui a repris, comme on le sait, les installations d'une maison américaine, seront mises en vente en mai ou juin prochain. De jeunes Japonais font dans la fabrique d'Osaka les gros ouvrages, tandis que des étrangers sont employés aux détails soignés de la fabrication.

Chaux-de-Fonds. — Il se confirme que H.-E. Droz, homme de lettres, en détention préventive dans les prisons de la Chaux-de-Fonds, aurait avoué être l'auteur des placards anarchistes affichés le jour du 1^{er} mars. (*National*.)

CHRONIQUE LOCALE

Tribunal fédéral. — M. Lavanchy-Clarke, directeur de la Compagnie française des distributeurs automatiques, et MM. Peyer, Favarger & Co, à Neuchâtel, se trouvaient simultanément en possession de brevets suisses pour distributeurs automatiques. Ensuite d'une demande en annulation de brevet formée par M. Lavanchy contre ses concurrents et de conclusions reconventionnelles de ces derniers, le Tribunal cantonal de Neuchâtel a prononcé la nullité du brevet Lavanchy, mais sans allouer de dommages-intérêts à la partie gagnante. Ensuite d'un double recours le Tribunal fédéral vient de confirmer le jugement.

Conférence. — M. le professeur Wuarrin, de Genève, a donné, mardi passé, sous les auspices de la Société académique, la première de quatre conférences sur l'*Economie sociale*. Au moyen de thèses qu'il développait au fur et à mesure, le conférencier a défini la science sociale et ses diverses branches, l'individualisme et le socialisme et enfin le devoir social.

C'est une erreur de croire que la science sociale relève uniquement de l'économie politique. Elle s'y rattache en une certaine mesure, mais on peut dire qu'elle touche à toutes les sciences, elle a son côté moral, hygiénique, industriel, législatif, etc. Cette science d'ensemble est justement ce que l'on a appelé l'économie sociale.

L'homme ne peut croire à un bonheur collectif réalisé aux dépens de son bonheur propre. Mais à côté de son intérêt particulier, il voit l'intérêt social et sent parfaitement qu'en travaillant pour ce dernier il est utile à soi-même. Tout le monde constate la nécessité d'institutions telles que l'école, les asiles. Ces deux conceptions, individualiste et socialiste, sont donc légitimes toutes deux à condition qu'on ne sacrifie pas l'une aux dépens de l'autre. Elles se complètent mutuellement. Le socialisme d'Etat, consistant à remettre à l'Etat certains progrès que l'individu ne pourrait réaliser, est le plus ancien de tous. Mais il offre un danger : celui de la trop grande centralisation. Il faudrait que tout en centralisant d'une part, on décentralisât de l'autre en remettant certaines entreprises à des commissions administratives placées sous la surveillance de l'Etat, ainsi que cela se pratique en Allemagne, en Angleterre et en Amérique.

Sans doute on ne pourra jamais arriver à l'égalité sociale, mais l'on peut faire des progrès sur cette voie. Les questions sociales se posent, et avec elles, le *devoir social*. Mais combien est petit le nombre des hommes qui le comprennent, comparé à celui des indifférents ! Voici la règle : chacun doit faire deux parts de sa vie, l'une vouée à sa vocation particulière, l'autre au bien collectif.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré ce matin à 6 1/2 h., dans la laiterie-charcuterie de Mme Chevolet-Helfer, à la rue St-Maurice. On suppose qu'un des morceaux de lard suspendus dans le *fumoir* sera tombé dans la sciure en combustion et aura ainsi déterminé l'incendie.

Les deux extincteurs de la Commune ont fonctionné par cinq fois, et l'on a pu se rendre maître du feu.

Le beurre, le fromage, toutes les marchandises de matières grasses ont fondu. Des bidons de lait qui se trouvaient dans l'arrière-magasin se sont dispersés par l'intensité de chaleur et ont répandu leur contenu sur le plancher.

Si les dégâts pour l'immeuble et le mobilier ne sont pas importants, en revanche toutes les marchandises en magasin sont complètement perdues.

C'est grâce à la promptitude des secours apportés par les gardes communales qu'un gros sinistre a pu être évité.

Voyage rapide et agréable malgré la saison. — On nous écrit :

« Grâce à quelques membres du Photo-Club, les pensionnaires de l'Asile des vieillards ont fait dernièrement un charmant voyage en zigzag. Transportés sans avertissement au sommet du Mont-Blanc, ils en sont revenus par le Valais pour voir ensuite défiler maintes vues suisses, passer en Allemagne, en Russie, en Angleterre, en France... en ballon, etc., et finir par admirer un projet monumental de... mais non, c'est encore un secret, n'en parlons pas.

Les pensionnaires de Beauregard expriment leur reconnaissance à MM. B. D. et B. qui les ont « régalez ». C'est leur expression. »

Reconnaissance. — La Société l'*Amitié* a remis à l'hôpital de la Providence la somme de trente francs, comme produit de la soirée qu'elle a donnée samedi passé, au Chalet de la Promenade. La direction de l'hôpital se fait un devoir de remercier la jeune société et de lui souhaiter de longs et nombreux succès.

Végétation. — On nous dit qu'on peut voir dans une propriété de Serrières toute une plante de primevères en fleurs.

CORRESPONDANCES

Neuchâtel, le 13 mars 1895.

Monsieur le rédacteur,

La « Lettre de la Montagne », de votre correspondant de Chaux-de-Fonds, parue dans le numéro du 11 courant, ne laisse pas de nous donner à penser.

En effet, la perspective d'une « législation sur la fermeture des magasins », ainsi qu'on la conçoit, et comme paraît l'appeler de tous ses vœux votre honorable correspondant, — voire même par un système de boycottage peu louable, et d'une charité chrétienne douteuse, — nous laisse entrevoir que le moment n'est pas loin où, cette nouvelle arme en main, les autorités, qui auront la charge de la rendre exécutoire, devront injustement nous tracasser et nous persécuter par la seule faute de cette mesure, qui cependant a son côté philanthropique. Et comment cela ? dira-t-on. Pour la simple raison que nous sommes adventistes du septième jour. Oui, là encore nous nous retrouvons, et nous serons une pierre d'achoppement ; passera-t-on outre ? C'est ce qu'un avenir prochain va nous apprendre.

Hélas ! c'est bien toujours vrai : « Il est difficile de contenter tout le monde ! » Puissent nos législateurs, tout en obéissant à de nobles instincts, mus par un sentiment de compassion pour tous ceux qui ont besoin d'être protégés contre des exploitations éventuelles, puissent-ils avoir l'intuition de savoir faire impartialement et loyalement la part de chacun, afin que telle minorité, quoique infime, ne soit pas molestée. Voilà ce que nous demandons, et c'est ce qui nous engage à attirer l'attention de qui de droit sur notre existence, et à revendiquer notre humble part de *liberté véritable* sous le soleil.

Est-il besoin de rappeler que pour nous et sur nous « le jour dominical » n'a aucun droit, — le 4^{me} commandement de la loi immuable de Dieu nous enjoignant le travail des six premiers jours (sous-entendu l'ouverture de nos magasins), — et le repos (sous-entendu la fermeture) du septième jour (savoir le samedi) ; c'est évidemment un cas de conscience, mais c'est aussi notre droit, et cela même nous place dans une situation spéciale qui toutefois mérite qu'on y prenne intérêt ; et ne serait-il pas sensé, vu le cas sans considération, de s'en tenir au principe de *un jour sur sept*, sans définition spéciale ou particulière ; ou encore d'ajouter à la loi projetée une clause additionnelle réservant éventuellement leur liberté d'action aux commerçants, négociants, etc., auxquels leur conscience enjoint la fermeture de leurs magasins *un autre jour que le dimanche* ? En agissant ainsi, ce ne serait que nous faire droit et justice, et il n'y aurait point là de graves conséquences à craindre, non plus qu'aucune confusion, puisqu'il est avéré que très certainement nous resterons toujours « l'infime minorité » et que la grande partie, la presque totalité de la gent commerciale restera fidèle au « jour dominical », soit par conviction religieuse, soit par commodité.

Dans l'espoir qu'on ne sera pas absolument indifférent à notre revendication, et vous remerciant, Monsieur le rédacteur, pour l'hospitalité des colonnes de votre journal, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

A.-L. MEYRAT.

CHOSSES ET AUTRES

Alcoolisme et absinthisme.

On combat partout l'alcoolisme et une expérience trop longue et toujours plus navrante montre combien l'on a raison. Mais il y a une espèce d'alcool dont on ne saurait trop proclamer les résultats déplérables : celle qui se débite sous les noms d'amers et d'apéritifs, celle qui contient des huiles essentielles, auxquelles sont surtout dues la ruine des individus et l'appauvrissement physique, intellectuel et moral des races.

Au premier rang de ces apéritifs est l'absinthisme, dont l'habitude se prend si aisément et dont l'action, parfois invisible chez un père qui ne dépasse pas une certaine limite, se retrouve toujours dans les enfants.

Il y a longtemps déjà que les effets de l'hérédité ont été observés chez les enfants de parents adonnés aux liqueurs fortes, et bien des cas d'idiotie, de folie, d'épilepsie ou de dégénérescence physique ne sont autre chose qu'un triste héritage des parents, lesquels léguent en plus à leurs descendants le besoin des stimulants alcooliques et l'ivrognerie chronique.

Il n'est plus permis d'ignorer ces choses. Tout le monde lit de nos jours, chacun peut se rendre aux conférences populaires et gratuites des ligues antialcooliques, il n'est personne qui ne sache la terrible responsabilité morale qu'encombre un buveur ou une buveuse.

Dépendant on voit toujours et c'est la *verte sirène* — ainsi que Prosper Meunier l'a justement appelée — qui a les préférences ; et c'est précisément l'absinthe qui est le poison le plus sûr, celui qui pardonne le moins. Il résulte d'une communication récente de M. Lancereaux, à l'académie de médecine de Paris, que dans cette ville la consommation de l'absinthe et des boissons similaires progresse chaque année dans des proportions considérables, car, au lieu de 57,732 hectolitres frappés d'octroi en 1885, nous trouvons 129,670 hectolitres en 1892. Par conséquent, la consommation de l'absinthe dans la ville de Paris a plus que doublé dans l'espace de sept années, et ce qu'il y a de plus effrayant, c'est de voir que l'élevation du taux de consommation, qui jusqu'à ces derniers temps était d'environ 10,000 hectolitres par année, est montée depuis deux ans à 20,000, en sorte qu'aujourd'hui cette consommation doit dépasser 165,000 hectolitres.

A quoi attribuer l'augmentation croissante d'une habitude aussi funeste à la race, sinon à un affaiblissement correspondant du sentiment de responsabilité ?

Est-ce qu'en ayant pleine conscience de la vie de misère qu'il prépare à ses enfants, un père continuerait à absorber journellement sa quantité d'alcool accoutumée ? Est-ce qu'il voudrait donner le jour à des fils et à des filles auxquels il aurait fait passer des germes mortels par son propre corps ? — Admettre cela, ce serait dire que sans être inconscient il pourra, après leur naissance, leur donner jour après jour une dose de poison sans antidote possible.

L'esprit recule devant pareille supposition.

Pourtant, il y a un fait : on consomme de plus en plus de l'absinthe et la consommation des alcools exempts d'essences ne diminue pas dans une proportion réjouissante.

Sans accepter la monstrueuse hypothèse que nous disions, il est permis de trouver la cause de ce fait dans un égoïsme sur les suites duquel les consommateurs tiennent volontairement leurs yeux fermés. Ce serait quelque chose rappelant le mot fameux d'un prince de peu recommandable mémoire : « Après moi, le déluge ! »

Il convient alors de secouer un peu les égoïstes en leur disant avec le Dr Lancereaux que les buveurs d'absinthe paient déjà par eux-mêmes — *dans leur propre corps* — pour le poison ingéré. Il résulte en effet des observations du savant clinicien que nombre des tuberculeux auxquels il a donné ses soins sont des gens qui croyaient ne pouvoir pas toucher à un repas sans s'être préalablement gâté l'appétit en absorbant des apéritifs ou des amers ; il est incontestable, d'après les cas observés, que l'alcoolisme conduit le buveur lui-même à la tuberculose, que l'absinthe y mène très rapidement.

Voilà pour les buveurs, voici pour leurs victimes (c'est-à-dire nous tous, car tous — par l'hérédité ou par le mariage, — nous pouvons être en nous-mêmes ou dans nos enfants la victime d'un alcoolique qui nous transmettra son sang taré et son intelligence atteinte) : dégradation corporelle, affaiblissement de la volonté, éloignement de tout effort, faiblesse mentale, perte de la dignité, abâtardissement général.

L'absinthisme donne la clé de bien des choses — écrit un publiciste parisien. Tel vote politique étrange, tel discours dans nos assemblées parlementaires et surtout telles interruptions stupéfiantes, toutes choses qui paraissent incompréhensibles au public s'expliquent maintenant. En politique, l'absinthe joue son rôle et dorénavant les hommes d'Etat ou les agitateurs de profession devront compter avec ce nouveau facteur. « Peuple de décorés et de révolutionnaires », s'écriait J.-J. Weiss au lendemain de nos désastres. Peuple d'absinthés, pourrait-il ajouter, au moins en ce qui concerne la population parisienne. »

Cette opinion paraît excessive à cause de son expression, mais elle n'en renferme pas moins un point d'interrogation effrayant touchant l'avenir de l'humanité, si l'absinthisme — et l'alcoolisme sous toutes ses formes — ne diminue pas, et rapidement.

Un mot en terminant. Il ne nous est pas venu à l'idée que les constatations de M. Lancereaux ne pouvaient avoir de portée pratique qu'à Paris. On boit moins chez nous qu'à Paris, sans doute, mais on boit. Et puis, on ne combat pas un mal en se disant qu'ailleurs le mal est plus grand. Enfin s'il est possible de dire : s'absinther comme un Parisien, — on dit aussi, malheureusement : Boire comme un Suisse.

F.-L. SCHULÉ.

L'imprimerie de la Feuille d'avis livre en deux heures les lettres de faire-part.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 14 mars.

La Chambre a terminé aujourd'hui le budget de la marine et abordé le budget du ministère des finances. M. Marcel Sembat, socialiste, soutient un projet établissant un impôt sur les rentes, afin de créer une caisse de retraite pour les ouvriers. M. Ribot combat le projet, qui est repoussé par 296 voix contre 218.

— Le tribunal civil, conformément à la demande formulée par la Comédie-Française, a interdit à M. Coquelin aîné de jouer dans un théâtre de Paris, sous peine de 500 fr. de dommages-intérêts pour chaque représentation.

— La Banque de France a réduit le taux de son escompte à 2 %.

Berlin, 14 mars.

Le *Reichsanzeiger*, publiant le compte rendu des travaux du Conseil d'Etat prussien, annonce l'adoption par cette assemblée de mesures destinées à arrêter la baisse du prix du sucre et celle du prix de l'alcool par une réduction de la production, qui est excessive, ainsi que par des dispositions favorisant l'exportation.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA Feuille d'avis)

Tanger, 15 mars.

Un navire marocain, envoyé à la recherche de la *Reine Régente*, a recueilli près du cap Sparte onze hommes de l'équipage d'un navire espagnol mais n'a pas trouvé trace de la *Reine Régente*.

Nouvelle-Orléans, 15 mars.

L'ordre est rétabli ; les nègres ont pu reprendre leur travail.

Yokohama, 15 mars.

Un régiment japonais attaqué par Chi-Liu-Tseng avec forces chinoises et coréennes combinées, a dû se replier sur Chang-Tschuang.

Monsieur Samuel de Perregaux et ses quatre enfants, Monsieur et Madame Frédéric de Perregaux et leurs enfants, Monsieur et Madame Alexandre de Chambrier, leurs enfants et petits-enfants, les familles de Chambrier, de Perregaux, de Montmolin, Courvoisier, de Dardel, de Buren et Terrisse-Vaucher, ont la douleur de faire part de la mort de

Madame Julie DE PERREGAUX
née DE CHAMBRIER,

leur femme, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, petite-fille, nièce, tante et cousine, que Dieu a retirée à Lui, à l'âge de 26 ans, jeudi 14 mars, à 1 heure.

L'Eternel l'avait donnée, l'Eternel l'a ôtée, que le nom de l'Eternel soit béni !

Job I, 21.

Vous aurez des afflictions dans le monde, mais prenez courage, j'ai vaincu le monde.
Jean XVI, 33.

L'enterrement aura lieu le samedi 16 mars, à 1 heure.

Domicile mortuaire : Sablons 6.

On ne reçoit pas. 2373

Messieurs les membres de la **Société des Officiers** sont priés d'assister au convoi funèbre de

Madame Julie DE PERREGAUX,

femme de leur ami et collègue, M. le capitaine Samuel DE PERREGAUX, qui aura lieu samedi 16 courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Sablons 6.

LE COMITÉ.

AVIS TARDIFS

MAGASIN HORTICOLE

Trésor 2 bis

Petite salade nouvelle, de couche. Violettes, Raisins.
2374c **E. BOREL-MONTI.**

BANQUE CANTONALE

1560

Nous sommes acheteurs d'obligations 4 % de chemins de fer et cantons suisses, remboursables en 1895, au pair et intérêts à 4 % jusqu'à l'échéance, moins escompte 3 %.

Nous sommes vendeurs de :
3 1/2 % Jura-Simplon 1894 à 101.60 et int.
3 1/2 % Central suisse 1894, à 102.— »
3 1/2 % St-Gothard 1894, à 102.— »
4 % Banq. des Chem. orientaux à 101.80 »
3 1/2 % Ville de Neuchâtel 1893, à 101.— »

LA

FEUILLE D'AVIS

DE NEUCHÂTEL

Le journal le plus répandu en ville et dans tout le Vignoble, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, etc., procure aux annonces toute la publicité désirable. — Prix modérés. — Conditions avantageuses pour tout ordre important et répété.

Imprimerie H. WOLFRATH & Co